



Mords dans la vie VAS-Y,

GO

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, est autorisée à offrir des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

GO SUN LIFE

Assurance-vie temporaire

Il s'agit d'une assurance-vie dont le coût mensuel restera le même pour la durée initiale de 10 ou 20 ans. Vous pouvez choisir la couverture dont vous avez besoin – entre 100 000 \$ et 1 million de dollars.

Choisissez cette assurance-vie temporaire si vous :

- voulez faire la demande d'une assurance-vie abordable en ligne en quelques minutes
- êtes prêt à répondre à quelques questions d'ordre médical pour souscrire l'assurance

Financière 
Sun Life

Mords dans la vie vas-y, GO

À qui s'adresse cette assurance-vie?

Cette assurance-vie vous couvre personnellement. Toute personne qui souhaite également bénéficier d'une protection abordable peut demander l'Assurance-vie temporaire Go Sun Life.

Quelle est la durée de la couverture?

Vous êtes couvert par l'assurance pour la durée que vous choisissez. Votre assurance-vie peut demeurer en vigueur jusqu'à 85 ans ou jusqu'à ce que nous effectuions un règlement, à la condition que vous payiez vos mensualités.

Y a-t-il des questions d'ordre médical?

Oui, vous devez répondre à quelques questions d'ordre médical. Après avoir soumis votre proposition, il se peut que vous deviez fournir certains renseignements médicaux additionnels. Ne vous inquiétez pas, c'est facile et nous allons tout mettre en place pour vous.

Quel montant d'assurance-vie peut-on demander?

Vous pouvez souscrire une couverture allant de 100 000 \$ à 1 million de dollars, par unités de 25 000 \$.

Quand l'assurance-vie entre-t-elle en vigueur?

Elle entre en vigueur le premier jour du mois qui suit le jour où votre proposition est approuvée. Si votre proposition n'est pas approuvée, nous vous en informerons.

Lors d'un règlement, y a-t-il de l'impôt à payer?

Non. Le règlement n'est pas assujéti à l'impôt, le montant est versé en totalité.

Vous pouvez demander l'assurance si...

Vous avez entre 18 et 69 ans et habitez au Canada.

Combien coûte l'assurance?

Voyez un aperçu sunlife.ca/goTemporaire du coût de l'assurance.

Vos paiements mensuels dépendront de certains facteurs, comme :

- l'âge que vous avez au moment où vous faites la demande d'assurance
- votre sexe
- vos habitudes quant à l'usage du tabac
- la durée que vous choisissez (10 ou 20 ans)
- le montant d'assurance-vie que vous souscrivez

Votre prime sera la même chaque mois pour les 10 ou 20 premières années, selon la durée que vous choisissez.

Qu'advient-il après la durée de 10 ou 20 ans?

Lorsque cette période prendra fin, votre contrat se renouvellera automatiquement pour la même durée que celle choisie initialement. Vos paiements mensuels augmenteront considérablement, puis ils demeureront les mêmes pendant la nouvelle durée.

Peut-on changer le montant d'assurance?

Vous pouvez demander plus d'assurance-vie en soumettant une nouvelle proposition. Le montant total de l'Assurance-vie temporaire Go Sun Life ne peut pas dépasser 1 000 000 \$.

Demander un règlement

La personne qui demande le règlement doit le faire dès que raisonnablement possible à la suite du décès de la personne assurée. Voici la marche à suivre :

1. Appelez-nous au 1-800-669-7921. Ce numéro est aussi indiqué au début du contrat. Nous vous enverrons un formulaire à remplir.
2. Remplissez le formulaire et envoyez-le-nous par la poste à l'adresse indiquée sur celui-ci. Assurez-vous d'inclure tous les renseignements demandés, comme la preuve que la personne assurée est décédée pendant que le contrat était en vigueur.

Quelques points importants :

- Le médecin peut demander des honoraires pour remplir certains formulaires. La personne qui demande le règlement doit les payer.
- Après avoir reçu tous les renseignements nécessaires, nous évaluerons la demande de règlement dans un délai de 10 jours ouvrables.
- Nous ferons le paiement dans les 30 jours ouvrables suivant l'obtention de la preuve demandée.

Dans quel cas un règlement d'assurance-vie est-il refusé?

Si vous vous enlevez la vie dans les deux années suivant l'entrée en vigueur de l'assurance-vie, le règlement ne sera pas versé. Tous les paiements mensuels effectués à ce jour seront remboursés, déduction faite des frais applicables. Si les renseignements que vous avez fournis lors de votre demande d'assurance ne sont pas exacts, nous pourrions mettre fin à votre contrat ou refuser un règlement.

Comment effectuer les paiements mensuels d'assurance-vie?

Par prélèvements bancaires automatiques ou par carte de crédit Visa ou MasterCard.

Qu'est-ce que la prestation payable du vivant de la personne assurée?

Cet avantage prévoit une prestation forfaitaire pouvant atteindre 50 % du montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 250 000 \$. La prestation est offerte pour des considérations humanitaires si vous êtes atteint d'une maladie incurable en phase terminale et si on considère que votre espérance de vie ne dépassera pas 24 mois. La prestation ne fait pas partie de votre contrat et elle est assujéti aux dispositions du programme de prestation du vivant de la personne assurée en vigueur au moment de votre demande, l'approbation étant à notre discrétion.

Comment demande-t-on la prestation payable du vivant de la personne assurée?

Vous pouvez en faire la demande en composant le 1-844-528-0583 et en sélectionnant l'option 4 pour les règlements. Vous devrez fournir des renseignements médicaux. De plus, nous communiquerons avec votre médecin. Si votre demande est approuvée, votre prestation sera traitée comme une avance. Le capital-décès sera réduit du montant de l'avance plus l'intérêt.

Peut-on résilier l'assurance-vie?

Vous pouvez mettre fin à votre assurance-vie en tout temps en nous envoyant une demande écrite par la poste.

Désirez-vous faire l'essai gratuitement de cette assurance pendant 30 jours?

C'est possible. Si, dans les 30 jours suivant la réception de votre contrat, vous jugez que cette assurance-vie ne vous convient pas, vous pouvez y mettre fin et nous vous rembourserons.



Prêt à mordre dans la vie?

1 Utilisez le calculateur d'assurance-vie à sunlife.ca/goCalculer pour déterminer le montant de couverture dont vous avez besoin.

2 Rendez-vous à sunlife.ca/goTemporaire pour présenter une demande d'assurance en ligne ou pour voir quelles seraient vos mensualités.

3 Appelez au 1-844-528-0583 si vous avez des questions.

Vous avez besoin d'aide pour trouver l'assurance-vie qui répond à vos besoins? Voyez un conseiller près de chez vous : sunlife.ca/trouverunconseiller.